

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Pierre Carlier, Sylvia Estienne

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

Type de sujets donnés : textes et documents

Modalités de tirage du sujet : Tirage au sort d'un sujet.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun. Le dictionnaire des noms propres est exclu

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Pour l'épreuve de commentaire de documents de l'option Histoire, le jury d'histoire ancienne avait proposé un programme très classique, « Athènes, de Solon à Démosthène (VIe-IVe s. av. J.-C.) », et insisté dans la bibliographie sur les sources anciennes. Pour l'essentiel, le but a été atteint (même si deux ou trois candidats, qui ne s'attendaient peut-être pas à être admissibles, ont visiblement "fait l'impasse" sur l'histoire ancienne). La plupart des prestations ont montré non seulement un bon niveau de connaissances, mais également une certaine familiarité avec des auteurs anciens comme Thucydide et Démosthène. C'est ce qui a permis à beaucoup de candidats de très bien commenter dans leur contexte des textes argumentatifs *a priori* difficiles ; il convient de saluer les professeurs qui ont su faire connaître et apprécier Thucydide à leurs élèves. Le jury a eu aussi le plaisir d'entendre une remarquable explication d'un document épigraphique, le décret d'Aristotélès.

En revanche, Hérodote semble moins bien connu, et le jury a été surpris d'entendre un candidat présenter l'historien d'Halicarnasse comme un Athénien, puis conclure son exposé en opposant la partialité d'Hérodote à l'impartialité de Thucydide. On a noté aussi que les candidats évitaient systématiquement les textes des auteurs tragiques (des textes pourtant célèbres comme l'institution de l'Aréopage par Athéna dans *Les Euménides* d'Eschyle, le "discours du trône" de Créon dans l'*Antigone* de Sophocle ou le débat entre le héraut thébain et Thésée dans les *Suppliants* d'Euripide), comme s'ils hésitaient encore à établir un lien entre le théâtre et la vie politique de la cité.

Le jury a entendu une bonne confrontation entre deux plaidoyers en faveur des droits des femmes, dans *L'Assemblée des Femmes* d'Aristophane et dans *La République* de Platon, mais les textes relatifs à la vie politique et aux relations internationales ont été généralement préférés aux textes concernant la société athénienne. Le domaine de l'histoire sociale de la Grèce, pourtant privilégié par les recherches des soixante dernières années, semble moins familier aux candidats que l'histoire politique.

Du point de vue formel, tous les candidats avaient un plan clairement annoncé. Certains cependant tendent à surévaluer l'importance de la rhétorique dans le commentaire de texte historique. Le recours trop fréquent à des plans passe-partout en trois parties a été quelquefois un obstacle à l'analyse du texte. Les explications médiocres sont celles qui ont développé des questions de cours en s'appuyant de temps en temps sur des détails du texte pris dans le désordre, les bonnes et très bonnes explications sont celles qui sont parties du texte, qui ont cherché à en comprendre le mouvement, l'argumentation et les intentions ; les candidats ont alors réussi à construire un plan permettant de mieux souligner le contenu du

texte et son importance historique. On ne saurait trop rappeler qu'une analyse du texte, définissant le contenu et les articulations, doit être proposée en introduction, ce qui aurait sans doute aidé certains candidats à mieux construire leur commentaire. Quelques candidats, par ailleurs bien informés, sont ainsi passés en partie à côté de l'essentiel du texte qui leur était proposé, au profit d'un exposé plus général, sur la démocratie athénienne ou la ligue de Délos.

Les réponses apportées aux questions du jury jouent un rôle fondamental dans l'appréciation des candidats. Quand le commentaire a été excellent, les questions permettent de mesurer l'étendue de la culture du candidat. Plus souvent, ces questions constituent une sorte de reprise au cours de laquelle le jury demande au candidat de préciser sa pensée ; la plupart du temps, elles permettent aux candidats d'analyser des points importants qu'ils ont abordés trop rapidement dans leur exposé dans quelques cas, elles font apparaître des contresens ou des erreurs qu'une présentation floue avait dissimulés. Il s'avère ainsi difficile de commenter efficacement un texte du *Contre Midias* de Démosthène lorsque l'on ignore presque tout du fonctionnement de la justice à Athènes.

Nous sommes heureux de constater que ceux qui ont réussi cette épreuve se sont classés dans la tête du concours et nous reprendrons donc en conclusion une observation de nos collègues Francis Prost et François Cadiou il y a trois ans : "Une question d'histoire ancienne permet de révéler les qualités des jeunes historiens et de sélectionner efficacement les compétences".

Liste des documents choisis par les candidats :

- ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*, V-VI : l'archontat de Solon
- THUCYDIDE, VI, 55 : sur le mythe des tyrannoctones
- ARISTOTE, *Constitution d'Athènes*, XXII et les statistiques sur l'ostracophorie de 472 : dossier sur l'ostracisme à Athènes
- HÉRODOTE, VII, 139 : le rôle d'Athènes dans la victoire grecque lors des guerres médiques
- ARISTOPHANE, extrait des *Guêpes*, v. 546-630 : face à son fils Bdélycléon, le vieil héliaste Philocléon expose les avantages de la fonction de juge
- Pseudo-XÉNOPHON, *République des Athéniens* I, 1-4: un oligarque souligne la cohérence du régime démocratique
- THUCYDIDE, I, 74-79: à l'assemblée de Sparte en 432, les Athéniens justifient leur impérialisme
- THUCYDIDE, II, 37 : Périclès, lors de l'oraison funèbre en l'honneur des soldats morts en 431, fait l'éloge du régime politique athénien
- THUCYDIDE, II, 65 : Périclès et ses successeurs
- THUCYDIDE, III, 46-47 : comment réprimer judicieusement (extraits du discours de Diodote en 427)
- THUCYDIDE, VI, 17-18 : plaidoyer d'Alcibiade en faveur de l'expédition de Sicile (415)
- THUCYDIDE, VIII, 86 : démocrates et oligarques en 411
- IG, I³, 40 : décret des Athéniens relatif aux Chalcidiens (après la révolte de l'Eubée en 446)
- *Choix d'inscriptions grecques*, n° 27 : décret d'Aristotélès, charte de fondation de la seconde Confédération athénienne (377)
- DÉMOSTHÈNE, 3^{ème} *Philippique*, 31-34
- DÉMOSTHÈNE, *Contre Midias*, 209-213 : Démosthène attaque le riche Midias qui l'a frappé publiquement
- DÉMOSTHÈNE, extraits du *Contre Euboulidès* : comment démontrer sa citoyenneté
- ARISTOPHANE, *L'Assemblée des femmes*, 210-243 et PLATON, *République* 454c-454 e : deux plaidoyers en faveur des droits politiques des femmes